



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de
l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

Strasbourg, le 03/02/2025

Affaire suivie par :
Service Transition Énergétique, Climat, Construction, Logement, Aménagement
Pôle Transition Énergétique et Qualité de l'Air
Lucie ZHENG
Tél : 03 88 13 07 34
Mél : lucie.zheng@developpement-durable.gouv.fr

Comité local de l'air de l'Agglomération de Strasbourg

Réunion du 4 décembre 2024

Ce compte-rendu est complémentaire à la **présentation support de la réunion** (cf. pièce jointe).

1- Ouverture de la séance par M. TERROLLION, secrétaire général adjoint de la préfecture du Bas-Rhin

M. TERROLLION introduit la séance en rappelant que le Comité local de l'air de Strasbourg marque le lancement du 3e Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), fruit d'une co-construction entre les acteurs locaux pour relever le défi d'améliorer la qualité de l'air. Bien que des progrès aient été réalisés dans la réduction des polluants (NO₂, PM₁₀, PM_{2,5}), puisque Strasbourg est revenue sous les seuils d'alerte, Strasbourg reste concerné par les contentieux européens et nationaux pour non-respect des normes, de plus de nouvelles directives européennes imposent des seuils encore plus stricts. Le nouveau PPA, approuvé en 2023, fixe donc des objectifs ambitieux : ramener rapidement les concentrations de polluants sous les valeurs limites, réduire l'exposition des populations, et aligner les émissions sur les cibles européennes pour 2030. Structuré autour de 7 axes, 18 actions cadres et 49 mesures, il couvre de nombreux secteurs émetteurs (transports, industrie, etc.), avec un focus accru sur la mobilisation

citoyenne et le développement d'une « culture air ». Ce plan vient renforcer les actions déjà engagées, telles que le PCAET de 2019 et la Zone à Faibles Émissions mobilité (ZFE-m). Le comité invite à poursuivre les efforts pour tenir les engagements du PPA, encouragé par des financements comme le Fonds Vert.

2- Introduction de Mme SCHAETZEL, vice-présidente de l'EMS

Mme SCHAETZEL remercie M. le secrétaire général adjoint de la préfecture pour cette introduction.

Mme SCHAETZEL a tenu à remercier les participants pour avoir mis en avant l'enjeu crucial de la qualité de l'air car l'amélioration de la qualité de l'air est un enjeu sanitaire majeur pour le territoire. En effet, la mauvaise qualité de l'air entraîne des maladies chroniques, des cancers, ou encore des mortalités induites, qu'il convient d'éviter.

En tant que médecin, elle a rappelé que la pollution atmosphérique constitue un véritable « désastre » sanitaire, causant plusieurs centaines de décès chaque année sur le territoire. Elle a également partagé un message d'espoir : si les valeurs guides de l'OMS étaient respectées, chaque année environ 500 femmes pourraient être épargnées du cancer du sein sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg. Cela montre que les efforts déployés ne sont pas vains.

Mme SCHAETZEL a souligné que, bien que la qualité de l'air se soit améliorée sur l'Eurométropole de Strasbourg, cela est en partie attribuable à des facteurs exogènes, comme les précipitations, mais également aux initiatives locales, notamment celles mises en œuvre dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA). Toutefois, Mme SCHAETZEL a exprimé son regret concernant le récent décret qui supprime au niveau national les aides à la conversion des véhicules, un outil important dans la lutte contre la pollution.

Malgré ce contexte, Mme SCHAETZEL a salué la détermination de tous à poursuivre et renforcer les actions. Elle appelle à davantage de débat public et à une meilleure sensibilisation aux progrès réalisés. Mme SCHAETZEL a également évoqué certaines réserves émises par l'Eurométropole lors des avis sur le PPA, et regretté que le plan bois n'aille pas tout de suite vers une décision d'interdiction plus large des appareils peu performants en matière de chauffage domestique au bois.

Elle a conclu en réaffirmant sa confiance dans l'engagement collectif pour intensifier les efforts en faveur d'un air plus sain, tout en incitant à une mobilisation accrue de tous les acteurs.

3- Bilan de la qualité de l'air – ATMO Grand Est

Mme LE GALL présente le bilan de la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération strasbourgeoise, en émissions et en concentrations. Mme WABARTHA présente rapidement la nouvelle application mobile Airtogo, développée en collaboration avec des AASQA d'autres régions et lancée en Grand Est grâce au soutien financier de l'ARS.

Echanges :

Mme BENOIT (CLCV) demande si des choses sont faites, en matière de constructions et d'urbanisme, pour améliorer la qualité de l'air dans les zones les plus exposées.

Mme SCHAETZEL indique que le PLU interdit de construire des établissements sensibles (EHPAD, écoles, crèches...) et des terrains de sport dans les zones les plus exposées à la pollution atmosphérique. De plus, en cas de construction à côté de voies fortement émettrices de polluants, les promoteurs doivent laisser une « bande verte » de plusieurs mètres de largeur. Les balcons, terrasses et bouches d'aération donnant sur des routes à forte circulation sont également interdits.

4- Contentieux et nouvelle directive européenne

M. MAZOYER présente les actualités concernant les contentieux en cours, qui, pour Strasbourg, se poursuit malgré les améliorations principalement du fait d'un décalage de deux ans dans le reporting européen, puis M. GAUBY informe de l'adoption de la nouvelle directive européenne relative à la qualité de l'air ambiant, qui entre en vigueur le 11 décembre 2024. Sa transposition dans le droit français a démarré, pour une durée de 2 ans, et l'information principale concerne l'abaissement des seuils réglementaires en vue de leur alignement futur sur les recommandations de l'OMS.

5- Fonds vert

M. GAUBY donne quelques chiffres sur le Fonds vert, mesure d'accompagnement des ZFE-m dans le Bas-Rhin (34 projets d'un montant total de 34,56 M€ avec un taux moyen d'accompagnement de 33% pour 2023/2024). M. BROCHARD de l'Eurométropole de Strasbourg présente ensuite les aménagements du futur pôle d'échange multimodal de la gare de Mundolsheim, projet soutenu au titre du Fonds vert en 2023 (cf. diaporama).

6- Approbation du 3^e PPA de l'agglomération strasbourgeoise et de son volet « Chauffage domestique au bois performant »

Mme ZHENG présente les étapes réglementaires qui ont conduit à l'adoption du PPA et du Plan bois, ainsi que les grands axes et actions phares de ces 2 plans.

7- Modalités de suivi des actions du PPA et du plan bois

M. GAUBY présente les principes de suivi du PPA (équipe projet, bilatérales, suivi annuel, CLA), et Mme ZHENG présente l'outil de suivi qui sera utilisé pour suivre le PPA ainsi que les modalités de suivi du plan bois.

Echanges :

Mme FLOCON souhaite que des instances d'échanges plus techniques soient maintenues, afin de pouvoir avoir une vision sur le déroulement des actions portées par

d'autres entités et proposer d'ajuster les ambitions du plan d'actions ou les actions elles-mêmes le cas échéant.

Mme SCHATZEL se félicite que le PPA bénéficie d'un outil de suivi aussi complet. Celui-ci permettra de constituer une bonne base de données sur laquelle pourront se construire des échanges et interactions de qualité.

Mme LANGE de Strasbourg respire point la situation de la route de Schirmeck, où se concentre une circulation dense, une population plutôt pauvre, de nombreux chauffages individuels au bois et le développement de nombreux projets immobiliers sans « bande verte ». Sur le chauffage au bois, une nouvelle tribune a été publiée récemment, et l'association demande une interdiction totale des foyers en centre-ville, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui à Strasbourg malgré la sensibilisation effectuée auprès de la population de la pollution atmosphérique induite par ce mode de chauffage. La problématique des odeurs est également évoquée.

M. TERROLLION répond que le but du plan bois récemment adopté est justement d'améliorer la situation. Il développe la sensibilisation, il vise à améliorer les performances des appareils de chauffage au bois en aidant à leur renouvellement, et fait un premier pas vers les interdictions dans les constructions neuves. Il y a des intérêts publics concurrents autour de cette problématique, et le but est de trouver un point d'équilibre.

Mme SCHAETZEL ajoute qu'un des objectifs est bien de diminuer le chauffage au bois résidentiel, et cela par 2 moyens principaux :

- en se chauffant autrement (efforts de l'EMS pour élargir et renforcer les réseaux de chaleur)
- en travaillant sur l'isolation thermique des logements.

Cependant, il reste une part des ménages (souvent en situation de précarité énergétique) qui sont aujourd'hui obligés de se chauffer au bois. Même si des aides permettent de remplacer les installations anciennes par des chauffages plus performants et moins polluants, l'EMS n'incite pas à se chauffer davantage au bois. Les impacts socio-économiques de l'interdiction des foyers ouverts (demandée également par l'EMS) doivent être approfondis, cette étude constitue une des actions du plan bois.

Mme BENOIT s'interroge sur le fait qu'une nouvelle station de mesures pourrait être installée dans le quartier du Port du Rhin, au vu de la densité croissante de population et de construction dans cette zone, qui reste très industrielle. Ceci pourrait éventuellement être fait en partenariat avec l'Allemagne, au vu de la proximité géographique puisque la pollution ne s'arrête pas aux frontières.

M. KOSZUL répond que le réseau de stations mis en place sur l'EMS, couplé à la modélisation pour une échelle plus fine ainsi que des moyens de mesures mobiles, permettent une bonne connaissance de la situation en concentrations. Une étude avait d'ailleurs été menée spécifiquement sur le quartier « Port du Rhin » il y a 2 ans. L'Invent'air permet d'avoir une solide base de données des émissions. Sur la problématique des

odeurs, il indique que l'application Signal'air (dispositif citoyen permettant de reporter des signalements de nuisances olfactives) est en place sur tout le Grand Est, et fonctionne particulièrement bien à Strasbourg et Reims grâce à l'animation locale. Mme SCHAETZEL ajoute que certaines industries ouvrent leurs portes lors de journées dédiées afin de montrer au public leurs process industriels, et notamment ce qui est fait pour maîtriser les odeurs.

Mme JUNKER de Fibois Grand Est revient sur la question du bois et des intérêts divergents sur cette problématique. Elle salue l'adoption du plan bois, qui a « tout ce qu'il faut pour aller de l'avant ». La partie traitant de l'origine du bois et notamment le bois-bûche constitue une innovation bienvenue, qui nécessite encore de définir une méthode de traçabilité efficace. Le bois étant une énergie renouvelable, son utilisation permet de ne plus dépendre entièrement des énergies fossiles, et participe ainsi au mix énergétique nécessaire pour lutter contre le changement climatique.

M. LEDUNOIS d'Alsace Nature souhaite des informations sur l'UVE Sénerval, soumis à une nouvelle réglementation sur le fluorane et la dioxine en décembre 2023.

M. SPOHR de la DREAL GE indique que l'unité doit respecter des limites 20% plus sévères qu'auparavant, qui restent difficiles à atteindre à ce jour. Un arrêté préfectoral imposant une amende assortie d'une consignation de sommes a été signé, et le remplacement du système de traitement des fumées est programmé à échéance 2027. L'exploitant a remis un rapport sur les impacts sanitaires, prenant en compte les évolutions prévues. Cette étude, reçue récemment par la DREAL GE et l'ARS est en cours d'analyse, une première lecture montrant que les impacts sanitaires demeurent acceptables.

M. PIEGZA de l'ARS confirme cette analyse mais souligne que la conclusion de l'étude est très dépendante des hypothèses prises, notamment celle qui prévoit que l'installation soit complètement remise en conformité d'ici 2027.

M. ADRIAN de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim souhaite des informations sur le Fonds vert (reconduction en 2025, porteurs de projets éligibles...).

M. TERROLLION note que le Fonds vert est en effet très plébiscité, mais les informations pour l'année prochaine ne sont pas encore connues.

8- Présentation d'une action à fort impact du PPA : renfort réseau tram/bus armature

M. BROCHARD présente le prolongement de la ligne G du BHNS (Bus à Haut Niveau de Service) et l'extension du réseau de tramway vers l'Ouest de l'agglomération strasbourgeoise. (cf. diaporama)

9- Conclusion de la séance

M. TERROLLION remercie l'ensemble des participants du CLA pour leur présence et les échanges. Un point spécifique sur le fonds vert devrait être organisé en début d'année 2025, et la fréquence des CLA vise à être augmentée (prochain CLA à organiser à l'été 2025).

Madame SCHAETZEL remercie le Secrétaire Général adjoint de la préfecture, les participants et parties prenantes et se félicite que la demande de rendez-vous plus réguliers ait été entendue afin de maintenir la dynamique autour des actions en faveur de la qualité de l'air.

Annexe : Liste des personnes présentes au CLA de Strasbourg du 4 décembre 2024

Aéroport Strasbourg-Entzheim	Maxime	ADRIAN	Directeur Conformité et RSE
Ville de Kehl	Ann-Margret	AMUI-VEDEL	Cheffe adjointe de l'Environnement
Préfecture 67	Frederic	APRILE	Chef du bureau de l'environnement et de l'utilité publique
CLCV	Françoise	BENOIT	Présidente
EMS	Gilles	BROCHARD	Chef de service Tramway
EMS	Lucile	CELLIE	Chargée d'études qualité de l'air
EMS	Pascaline	CLAIR	Adjointe à la cheffe de service Pilotage Climat Air
EMS	Zoé	FANSHAWE	Cheffe de projet ZFE
EMS	Clémentine	FLOCON	Chargée d'études environnementales
CMA	Cécile	GAMBET	Chargée de développement économique partenariat territorial
DREAL GE - STECCLA	Guillaume	GAUBY	Chef du pôle TEQA
Région GE	Sabine	GOETZ	Chargée de Projet Climat Air Energie
Port autonome de Strasbourg	Bénédicte	HERRGOTT-LAMM	Chef de projets (Direction de la Stratégie et des Transitions)
CCI Alsace Eurométropole	Luc	HOULLEBREQUE	Responsable Développement Direction Attractivité et Développement des Territoires
FIBOIS	Claire	JUNKER	Déléguée adjointe

Mobilité Club France	Céline	KASTNER	Directrice Politiques Publiques et Communication
Port autonome de Strasbourg	Yasmine	KERTZINGER	Responsable Pôle Transitions
ATMO GRAND EST	Etienne	KOSZUL	Directeur Général
EMS	Emeline	LAFURY	Directrice Transitions Energie Climat
ATMO GRAND EST	Anne-Christine	LE GALL	Ingénieure QA référente industrie et PPA
Alsace Nature	Christian	LEDUNOIS	Secrétaire
France Chimie GE	Nicholas	LEE	DG
FTP Alsace	Jean-Luc	MARCHAL	SG FTP
Exploitant aéroport Strasbourg-Entzheim	Gulden	MART	Pôle certification et démarches environnementales
DREAL GE - Direction	David	MAZOYER	DREAL adjoint
SNCF	Suzanne	PERRIN	Assistante projets SERM
ARS Grand Est DT67	Christophe	PIEZA	Ingénieur
ADEME	Laurent	PLANCHET	Coordinateur pôle territoires
Agence du climat	Emmanuel	RIVIERE	Directeur
Communauté européenne d'Alsace	Laura	RODRIGUEZ	Cheffe de projet air-bruit
R-CUA	Emmanuelle	ROSET	Chargée de mission RSE
EMS	Matthieu	RUDLER	Collaborateur cabinet
EMS	Françoise	SCHAETZEL	VP EMS
DREAL UD67	Marc	SPOHR	Adjoint à la cheffe de l'UD 67

Préfecture 67	Karl	TERROLLION	SG Adjoint
URTA	Angélique	VOGLER	Membre du bureau URTA spécialiste environnement
ATMO GRAND EST	Mathilde	WABARTHA	Ingénieure QA référente territoriale Alsace
DREAL GE - STECCLA	Lucie	ZHENG	Chargée de mission Qualité de l'Air
Strasbourg Respire	Anny	ZORN	